

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Madame Françoise RAGUENEAU  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le  
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement  
2022.

L'enquête de recensement a été prescrite par la  
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est  
obligatoire.

À St Nicolas de Bourgueil, le 27-12-2021

Cachet de la mairie



Le maire, Sébastien BERGER  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Madame Margot HUET  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le  
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement  
2022.

L'enquête de recensement a été prescrite par la  
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est  
obligatoire.

À St Nicolas de Bourgueil, le 27-12-2021

Cachet de la mairie



Le maire, Sébastien BERGER  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Madame Chantal BREZ  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le  
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement  
2022.

L'enquête de recensement a été prescrite par la  
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est  
obligatoire.

À St Nicolas de Bourgueil, le 27-12-2021

Cachet de la mairie



Le maire, Sébastien BERGER  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,